

Elaborer un Rapport sur l'EMAPE en RDC, Filière Cuivre et Cobalt, Exercices 2022-2023 :

« Contribuer à la mobilisation des ressources nationales en RDC en améliorant la transparence et la gouvernance de l'exploitation minière artisanale du cobalt et du cuivre »

Termes de référence

Cette activité, la deuxième du genre, est entreprise dans le cadre d'un projet mené par l'ITIE RDC en faveur de la mobilisation des ressources domestiques. A cet effet, le Comité Exécutif de l'ITIE RDC recrute, avec l'appui du Secrétariat International de l'ITIE et le financement du Ministère des Affaires Etrangères du Royaume de Belgique, un Consultant chargé de la préparation d'un rapport ITIE sur le secteur de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle (EMAPE) dans les provinces pilotes du Haut Katanga et du Lualaba.

1) Contexte

L'ITIE est une norme mondiale qui promeut la transparence et la responsabilité dans les secteurs pétrolier, gazier et minier. Des informations supplémentaires sont disponibles sur son site web <http://www.eiti.org>. Elle est mise en œuvre dans les pays par un groupe multipartite (GPM).

La Norme ITIE 2023 exige que le GMPGMP examine les questions liées à la gouvernance des industries extractives et les thèmes les plus pertinents pour la gouvernance des ressources naturelles conformément aux priorités nationales (Exigences 1.4 vii et 1.5 a)i). Cela inclut, le cas échéant, l'exploitation minière artisanale et à petite échelle.

L'EMAPE continue de jouer un rôle important dans l'économie de la RDC, malgré les défis. Selon des données récentes, l'EMAPE représente une part substantielle de la production minière du pays, y compris des minéraux essentiels comme le cuivre et le cobalt, mais aussi le diamant, l'or, le tantale, le tungstène et l'étain. Toutefois, le secteur est confronté à des problèmes tels que les opérations informelles, la dégradation de l'environnement, la corruption, etc. I. Des efforts pour formaliser l'EMAPE sont en cours, avec des initiatives axées sur l'amélioration des réglementations, la fourniture d'une assistance technique et la promotion de pratiques d'approvisionnement responsables. En outre, des discussions sont en cours sur la manière d'intégrer l'EMAPE dans la chaîne d'approvisionnement minière au sens large afin de garantir la durabilité et de maximiser les avantages socio-économiques pour les communautés locales dans le contexte de la transition énergétique.

Pour ces raisons, l'ITIE RDC a inclus la déclaration ITIE sur l'EMAPE dans le plan de travail triennal 2024-2026, avec l'objectif de " *Mettre à la disposition de la population des informations et des outils qui lui permettent d'engager efficacement le débat public afin d'exiger des comptes du Gouvernement, des entreprises extractives minières, pétrolières et forestières ainsi que des exploitants artisanaux (miniers et forestiers) sur la gouvernance de l'exploitation des ressources*

naturelles. " (Objectif 2.1). Compte tenu de la complexité du secteur minier artisanal, de la spécificité de chaque secteur et de la dispersion de l'exploitation minière artisanale sur le territoire de la RDC, l'ITIE-RDC a décidé de produire trois rapports ITIE distincts relatifs aux secteurs suivants : cuivre, cobalt et zinc ; étain, tungstène, tantale (3T) et or ; et diamant.

Avec le soutien financier du gouvernement belge et le soutien technique du Secrétariat international, l'ITIE RDC a publié un [rapport](#) sur l'EMAPE dans le secteur du cuivre, du cobalt et du zinc en mars 2023. Le rapport a fourni des données sur le nombre de sites EMAPE et de mineurs artisanaux officiellement connus, des informations précieuses sur la législation et les parties prenantes sur place, ainsi que des données sur la production, les exportations et les paiements. Le rapport a également relevé des divergences dans les données d'exportation, des obstacles à la traçabilité des minerais ainsi que des paiements illicites apparaissant comme de la corruption. Il fournit des recommandations visant à accroître la fiabilité des données et propose des formulaires de collecte de données pour tracer la production.

L'ITIE RDC a décidé d'engager un consultant afin de suivre les recommandations du rapport 2023, d'améliorer la compréhension de la chaîne de valeur EMAPE cobalt-cuivre-zinc - y compris ce qui a changé dans le secteur suite aux mesures gouvernementales prises en 2022-2023 -, de divulguer des données actualisées et de circonscrire, dans le temps et l'espace, toutes les informations dans le secteur.

2) Objectifs

Les activités proposées sont largement basées sur le plan de travail du pays et visent à renforcer les institutions gouvernementales afin d'améliorer la mobilisation des ressources nationales dans le pays, ainsi que la transparence et la bonne gouvernance du secteur. L'amélioration de la transparence du secteur extractif devrait permettre d'élargir l'assiette fiscale et d'atténuer l'impact négatif de la corruption sur la mobilisation des recettes publiques.

L'objectif principal de la divulgation et de l'analyse des données au sein de la chaîne de valeur cuivre-cobalt-zinc est d'**améliorer la traçabilité de la production et des exportations artisanales de cuivre, cobalt et zinc en RDC ainsi que des paiements liés**, pour permettre une prise de décision éclairée sur la formalisation du secteur.

Alors que le rapport 2023 a établi des formulaires de collecte de données pour l'EMAPE, les divulgations dans le prochain rapport devraient couvrir les **données de production de l'EMAPE provenant des coopératives et/ou des entités de transformation**. La base de données qui sera mise en place soutiendra les efforts du gouvernement pour formaliser le secteur en évaluant la législation et ses mesures d'application.

Les objectifs spécifiques sont de répondre aux questions suivantes :

- Qui intervient dans le secteur, selon quelles règles ?
- Quelles sont les niveaux de production et d'exportation estimés concernant le cuivre-cobalt-zinc artisanal ?
- Quelles sont les recommandations pour assurer une meilleure traçabilité de la production et des exportations, pour améliorer la mobilisation des ressources nationales et formaliser le secteur, pour lutter contre la corruption et relever les défis liés à la transition énergétique et aux impacts sociaux et environnementaux ?

- Quelles sont les opportunités de digitalisation de la collecte de données sur le secteur minier artisanal ?

3) Résultats attendus

- Les acteurs de l'EMAPE et les flux de paiement sont identifiés et cartographiés ;
- Les divergences sont identifiées et, dans la mesure du possible, expliquées ;
- Les risques de corruption, les risques liés au genre et au travail des enfants, ainsi que les opportunités liées à la transition énergétique sont identifiés ;
- Des données récentes sur les volumes et les valeurs de production, les volumes et les valeurs d'exportation, l'emploi, la contribution au PIB et aux recettes publiques, sur l'EMAPE dans le secteur du cuivre, du cobalt et du zinc sont collectées et divulguées ;
- Les politiques gouvernementales, les réformes prévues et en cours sont divulguées et leur impact est analysé (exigence 2.1f) ;
- Les recommandations du rapport précédent font l'objet d'un suivi.
- Le débat public est engagé sur les différents aspects de l'EMAPE, et les communautés locales participent à ce débat ;

4) Champ d'application

La mission du consultant sera mise en œuvre dans les provinces du Lualaba et du Haut-Katanga et à Kinshasa, la capitale de la RDC. Elle devrait débuter après les activités de sensibilisation et de renforcement des capacités menées par l'ITI ERDC. La mission du consultant couvrira les activités suivantes :

Le consultant proposera un plan de voyage dans les différentes provinces concernées pour la collecte de données et la consultation des parties prenantes, en concertation avec l'ITI ERDC. Le dernier rapport disponible sur l'artisanat minier peut servir de base pour estimer le nombre de sites à visiter. Ce nombre sera affiné avant la signature du contrat grâce aux travaux préliminaires réalisés par l'ITI ERDC.

Le consultant devra préparer un rapport initial proposant la méthodologie de collecte des informations. Il devra également produire un rapport proprement dit. Ce dernier répondra clairement aux questions suivantes :

Qui intervient dans le secteur, selon quelles règles ?

Cadre juridique, fiscal et institutionnel

- Décrire les cadres juridiques, institutionnels et fiscaux applicables à l'EMAPE
- Décrire les réformes gouvernementales prévues et en cours concernant l'EMAPE dans le secteur ainsi que les principaux développements contextuels qui impliquent l'EMAPE d'un point de vue international, y compris en termes de transition énergétique, de minéraux critiques
- Décrire les principaux développements économiques qui concernent l'EMAPE du cobalt et du cuivre de la RDC aux niveaux local, national et international

- Cartographier les multiples rapports et initiatives sur l'EMAPE dans le secteur du cuivre, du cobalt et du zinc sont cartographiés et leur valeur ajoutée est comprise
- Décrire la rentabilité économique attendue de l'Entreprise Générale du Cobalt ?
- Décrire les différentes catégories de parties prenantes de l'EMAPE et leurs rôles ?
- Décrire les relations de voisinage entre les acteurs artisanaux et les titulaires des droits miniers
- Décrire les différents flux financiers (impôts, droits, taxes, redevances et autres recettes), leur raison d'être et leur importance dans les recettes globales du secteur (exigence 4.1.a, b et c)
- Décrire les changements depuis le rapport 2023 sur l'EMAPE

Licences

- Divulguer le nombre et la liste des permis d'exploitation minière à petite échelle/autres parties prenantes (numéro de permis, zone, emplacement, validité, etc.) en précisant l'identité des titulaires
- Identifier les bénéficiaires effectifs de la production de l'EMAPE
- Ressortir clairement par province/localité les droits miniers concédés envahis et préciser le caractère régulier ou non de l'exploitation artisanale qui s'y opère
- déterminer si un titulaire de permis produit de manière artisanale ou achète de la production artisanale ?
- Décrire les changements depuis le rapport 2023 sur l'EMAPE

Quelles sont les niveaux de production et d'exportation estimés concernant le cuivre-cobalt-zinc artisanal ?

Paiements

- Définir la matérialité et les seuils de matérialité applicables aux mineurs artisanaux dans le secteur du cuivre, du cobalt et du zinc et aux flux financiers à inclure dans les rapports ITIE ?
- Définir le niveau de désagrégation des données à communiquer
- Proposer et appliquer des méthodes et des outils de collecte et de fiabilisation des données pour la préparation du rapport ITIE
- Divulguer de manière détaillée les montants versés au gouvernement par le secteur de l'EMAPE
- Évaluer l'importance du secteur minier artisanal dans l'économie nationale (contribution au PIB, contribution aux budgets nationaux et provinciaux, création d'emplois, etc.) en notant les volumes et les valeurs de la production et des exportations
- Évaluer l'importance du secteur du cuivre et du cobalt dans l'exploitation minière artisanale en particulier et dans le secteur minier en général
- Commenter l'exhaustivité et la fiabilité des données

Données de production et d'exportation

- Divulguer les volumes et valeurs estimés de la production et de l'exportation de cuivre-cobalt-zinc provenant de l'EMAPE
- Expliquer les éventuelles divergences entre sources différentes

Quelles sont les recommandations pour assurer une meilleure traçabilité de la production et des exportations, pour améliorer la mobilisation des ressources nationales et formaliser le secteur,

pour lutter contre la corruption et relever les défis liés à la transition énergétique et aux impacts sociaux et environnementaux ?

- Identifier les opportunités liées à la mobilisation des ressources nationales, à la transition énergétique, à la digitalisation de la collecte et de la divulgation des données
- Identifier les risques liés à la corruption, au genre, au travail des enfants
- Faire le suivi des recommandations du rapport précédent et proposer des recommandations pour assurer une meilleure traçabilité de la production/exportation artisanale ainsi que des paiements liés

Produits à livrer et calendrier prévisionnel

Les livrables seront constitués par :

Un rapport ITIE sur l'EMAPE concernant les années 2023-2024 dans le secteur du cuivre, du cobalt et du zinc, en français. Il doit répondre aux objectifs mentionnés et aux questions soulevées dans la section 2 de ce document. Il doit contenir, au minimum, les éléments mentionnés précédemment en plus des aspects suivants :

- Un résumé ;
- Une déclaration sur l'exhaustivité et la qualité (fiabilité) des données ;
- Recommandations
- Une présentation PowerPoint des principaux points du rapport, des conclusions et des recommandations.

Les livrables devront être approuvés par le Comité exécutif de l'ITIE RDC.

La mission confiée au Secrétariat Technique de l'ITIE-RDC se déroulera à Kinshasa et dans les Provinces pilotes pour une durée estimée à 150 jours calendaires (date prévue de début des travaux : octobre 2024). En outre, le nombre de jours de consultance estimé pour la mission est de 70.

Des réunions mensuelles d'avancement de la mission se tiendront entre le Consultant d'une part, et le Secrétariat international et l'ITIE RDC d'autre part.

Le calendrier indicatif est le suivant :

Dates	La durée	Activités
Jour J	1 jour	Signature du contrat
Jour J à jour +150 au plus tard	150 jours	Mission du Consultant
Jour J + 150	1 jour	Transmission du projet de rapport aux parties prenantes, y compris le Secrétariat international de l'ITIE
J+150 à J+160	10 jours	Révision et amélioration du projet de rapport par les parties prenantes, y compris le Secrétariat international de l'ITIE
Jour J+160 à J+170	10 jours	Intégration des commentaires des parties prenantes dans le projet de rapport
Jour J+170	1 jour	Transmission du projet de rapport aux parties prenantes, y compris

Dates	La durée	Activités
		le Secrétariat international de l'ITIE
Jour J+170	1 jour	Adoption du rapport final par le groupe multipartite et publication du rapport final adopté par le groupe multipartite sur le site Internet de l'ITIE-RDC et du Secrétariat international.

5) Qualifications des consultants

Le consultant doit être une entreprise réputée (cabinet d'audit, cabinet de conseil ou organisme spécialisé), perçue par le comité exécutif de l'ITIE-RDC et soumise à l'avis du Secrétariat international de l'ITIE comme étant crédible, digne de confiance et techniquement compétente. Le consultant devra :

- démontrer une bonne connaissance de la norme ITIE et de la méthodologie appliquée à l'ITIE ;
- avoir une bonne connaissance du secteur minier extractif en général et démontrer une maîtrise du secteur minier artisanal congolais dans le secteur du cuivre, du cobalt et du zinc en particulier ;
- justifier d'une solide expérience de travail similaire dans d'autres pays et/ou en RDC ;
- présenter une équipe d'experts qualifiés ayant des compétences avérées ou une expérience prouvée dans les domaines de la mission, entre autres, en termes de :
 - les finances publiques et la bonne gouvernance ;
 - la fiscalité minière ;
 - l'économie et le développement.

6) Soutien administratif

Le Secrétariat International de l'ITIE facilitera les contacts entre le consultant, le Secrétariat Technique de l'ITIE RDC et le Groupe multipartite de l'ITIE RDC. Le contrat relatif à ces termes de référence sera signé entre le Secrétariat international de l'ITIE et le consultant.

7) Procédure contractuelle

Le consultant sera sélectionné à l'issue d'une procédure d'évaluation de la qualité et du coût de l'offre. Les candidats doivent présenter :

- Une **proposition technique** décrivant : (a) l'expérience du/des consultant(s) ; (b) la méthodologie proposée et le plan de travail répondant aux spécifications (ou aux termes de référence) ; et (c) les qualifications et les compétences des experts clés. La proposition technique **ne doit contenir aucune** information de nature financière. Toute proposition technique contenant des informations financières importantes sera déclarée irrecevable.

- Une **proposition financière** indiquant clairement le montant fixe de l'offre, **y compris** tous les coûts relatifs aux frais de voyage requis et aux taxes applicables. Elle doit distinguer le montant des honoraires des frais remboursables. Ainsi, le montant journalier des honoraires correspondant à la prestation de services doit être clairement précisé. La proposition financière doit être envoyée sous la forme d'un fichier PDF protégé par un mot de passe. Ce mot de passe ne devra pas être communiqué en même temps et ne sera demandé qu'une fois l'évaluation des propositions techniques terminée.

Pour l'offre technique, les quotas suivants seront appliqués :

- Expérience du candidat : 30% ;
- Plan de travail et méthodologie proposés : 40% ;
- Profil du personnel à utiliser et temps d'utilisation : 30%.

Les candidats doivent fournir leur offre technique et financière ainsi que tous les documents justifiant de leurs qualifications pour l'exécution de la mission (brochures, références concernant l'exécution de contrats similaires, expérience dans des conditions similaires, disponibilité des compétences nécessaires au sein du personnel, etc.

Les propositions techniques et financières sont adressées à SKasimova@EITI.org et doivent parvenir au secrétariat international de l'ITIE au plus tard le 10 Septembre 2024 à 15h30, heure d'Oslo, par voie électronique à l'adresse suivante.

Elles doivent porter la mention : "DRC ASM – technical and financial proposal" dans l'objet.

Les offres financières envoyées par voie électronique sont verrouillées par un mot de passe qui ne peut être demandé que pour l'ouverture des propositions financières des candidats classés par ordre selon leur score à l'issue de l'évaluation des offres techniques.

Les candidats présélectionnés peuvent obtenir des informations complémentaires sur les documents de référence à l'adresse électronique suivante : SKasimova@EITI.org

Conflit d'intérêt :

Pour garantir la qualité et l'indépendance de l'entreprise, le consultant doit, dans ses propositions techniques et financières, divulguer tout conflit d'intérêt potentiel ou réel. Cette section doit identifier tous les domaines de travail, y compris les consultations passées, présentes ou futures liées à l'ITIE, qui pourraient poser un conflit d'intérêt. Veuillez également décrire les stratégies que vous comptez utiliser pour minimiser ces risques.